



Fédération Française
de **Pétanque** et de **Jeu Provençal**

COMITE
DIRECTEUR

Réunions des 03 et 04 novembre 2023

(Cette réunion s'est tenue à Chomérac le vendredi 3 et le samedi 4 novembre 2023)

Etaient présents : Mm BAJOLLET et VEROLA, MM. CANTARELLI, DORIZON, GONY, GRIGNON, IANNARELLI, LE BOT, MARAUX, POGGI, ROBERT, VAISSIERE et THEARD

*Y participaient : M. GRANDE Xavier, Directeur administratif et financier
M. RODRIGUEZ Patrice, Directeur Technique National*

Excusés : MM. BOURLET, STEPHANT, VENON, Mmes CARLIER, Mireille NOEL, Sandrine NOEL, VIGUIE, M et Mme SCHMITT .

Absent : M. CHAUVIN Didier

I. ALLOCATION D'OUVERTURE (M. LE BOT)

Le comité directeur démarre après une rencontre avec l'ensemble des salariés de la Fédération au cours de laquelle, j'ai souhaité tracer ce qui devait être notre état d'esprit à ce stade de l'avancée du projet.

La vie de la FFPJP n'est pas un long fleuve tranquille, elle ne l'était déjà pas mais chaque jour qui passe montre combien les choses deviennent difficiles. Nous sommes, mais également nos organes déconcentrés et les arbitres, confrontés à des situations de plus en plus difficiles : violences, incivilités, règlements non respectés...

Dans ces circonstances certains dirigeants ou dirigeantes font face et prennent leur responsabilité, d'autres les fuient ou les transfèrent vers les instances supérieures. Ainsi faisant, ils espèrent échapper aux foudres des fauteurs de trouble ou que les dossiers et les tracas qui vont avec soient traités ailleurs.

Soyez sans crainte, nous ne nous déroberons pas et comme nous avons pas mal de travail, nous allons commencer à traiter l'ordre du jour.

II. APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU SEPTEMBRE

Préambule : « rompre avec l'ancien fonctionnement ». Que mes propos ne soient pas mal interprétés car cela n'avait pour objectif que d'explicitier le fait que je ne souhaitais pas que les engagements de poursuites soient discutés ou commentés lors du Comité Directeur. Désormais, les engagements de poursuites sont systématiques et ne sont plus discutés devant le Codir.

(Le compte-rendu du comité directeur de septembre est adopté à l'unanimité.)

III. SITUATION FINANCIERE (JM. MARAUX)

AU 30/10/ 2023

Afin d'être au plus proche de notre exercice comptable 2023, avec Christy et Corine, nous vous avons préparé un point de sortie au 30 novembre avec des prévisions de nos dépenses et recettes à venir.

Les comités règlent leur fiche financière 2023 en sachant que la date limite de règlement est le 15 novembre prochain.

Pour la clôture de notre exercice comptable 2023, nous devrions pouvoir obtenir un excédent à hauteur d'environ 270 à 290 000 €, ce qui pourra nous permettre d'affecter une provision à minima de 200 000 € afin d'apporter notre aide à la SAOS et préparer les écritures comptables entre nos 2 structures au 30 novembre 2024 en suivant les conseils de notre commissaire aux comptes.

Nous avons travaillé également sur les prévisions budgétaires 2024 en fonction du retour des maquettes budgétaires des responsables de commissions.

Le budget 2024 devrait s'élever à environ à 5 750 000 €, une augmentation de 69 000 € par rapport au budget 2023 qui s'élevait à 5 681 000 €. A noter que nous n'avons pas tenu compte de l'organisation du championnat du Monde 2024 à DIJON puisque la manifestation se déroulera en décembre et sera prise en compte sur le budget 2025. Nous avons pris en base de recettes licences un nombre de 285 000 licenciés (+ 2500 par rapport à 2023) tout en nous servant toujours de notre fonds dédié basé sur 300 000 licenciés. Pour les autres provisions, nous avons également pris en compte le fonds dédié « événementiel » qui nous servira à financer notre représentation aux JO de Paris (village).

Pour le planning de fin d'année, nous prévoyons une réunion de la commission des finances en visio le mardi 14 novembre à 17 h et un envoi aux membres du comité directeur du prévisionnel 2024 et des comptes 2023 pour approbation et validation avant le 25 novembre. Ensuite, le commissaire aux comptes procédera à la vérification des comptes début décembre et nous enverrons la liasse comptable à nos comités en amont de notre congrès 2023.

IV. DTN (P.RODRIGUEZ)

A. HAUT NIVEAU

- Championnats d'Europe Espoir Masculins et Féminins Triplette et de tir à Monaco : Contre-performance des 2 côtés, débriefing effectué/comportement inadmissible de certains.
- Championnats du Monde Jeunes et Féminines en Thaïlande
- Seniors : 8 joueurs sélectionnés pour préparer les CHM à Dijon et 4 seront sortis.

B. FORMATION :

Annulation et report de la session 2023 du DEJEPS en raison du désistement de certains candidats

V. RAPPORTS des COMMISSIONS

A. Centre national (M.ROBERT)

L'appel à candidature des architectes a été effectué : 400 demandes et 53 projets déposés.

Le jury est composé de 5 membres du Codir, 2 architectes, 1 ingénieur et le maire. Ce jury a choisi 3 cabinets et sont validés par le Comité Directeur.

Les 3 cabinets sont : CABINET FABRE de l'Ardèche, CABINET ARCHIPEL de Montpellier et CABINET TESSIER de Grenoble.

Le 14 novembre, un rdv avec les 3 architectes retenus sera effectué pour fixer les directives et préciser notre projet. Puis ils auront jusqu'au 9 janvier 2024 pour rendre leurs plis afin qu'un choix définitif du cabinet retenu soit effectué.

B. Commission mixte paritaire / Modification des statuts (V. BAJOLLET)

- **Lettre ouverte des PDT de Régions adressé au Comité Directeur** : nouvelle demande d'avoir 4 représentants au sein du Comité Directeur fédéral au titre du collège des Régions et à titre subsidiaire à 3.

Réponse du Comité Directeur : il a été rappelé que la présence du collège des Pdt de Régions n'est pas obligatoire. Le Comité Directeur a souhaité que les Régions soient représentées et associées à la vie de la Fédération. Que l'augmentation du nombre de leur représentant n'a pas de justifications La présence de 2 membres, représentants des Régions est maintenue.

Décisions validés par le Comité Directeur :

- **Comités Départementaux** : ajout de la possibilité d'effectuer un scrutin MIXTE (Liste bloquée et uninominal mêlés)
Rappel aucun changement pour les statuts des CD qui ne sont pas impactés par la parité (toujours 25% de féminines notamment)
- **COMMISSIONS (EDUC/ARBITRES)** :
 - Eligibilité : obligatoirement le GRADE minimum (BF3 et arbitre NATIONAL) que pour **le Pdt et le CO-Pdt et non pas pour toute la liste**, afin d'avoir une représentation plus large au sein de ces commissions
 - Vacance d'un poste : les listes devront comprendre 2 hommes et 2 femmes en suppléance. Ils figurent sur les listes lors du dépôt des listes des candidats.
En cas de vacance du poste d'un des membres de la commission, le remplacement est effectué par le ou la suppléante.
 - Vacance du Poste de PDT : Les membres restants, le cas échéant, complétés par le suppléant , élisent un nouveau PDT jusqu'à la fin du mandat parmi les membres de la commission , toujours avec le critère de grade suivant décision ci-dessus.

POUR TOUS LES COLLEGES : le CODIR a souhaité que tous les collèges soient soumis aux même règles donc le vote électronique pour tous.

- **RETRO PLANNING** :
 - Toutes les listes, complètes, avec profession de foi, devront être déposées avant le 8 novembre 2024.
 - Date limites AG:

CLUBS	: 10 novembre
DEPARTEMENTS	: 24 novembre
REGIONS	: 15 décembre
 - Date des votes : entre le 9 et le 19 décembre 2024 pour tous par voie électronique, arbitres éducateurs, SHN, Régions et clubs

Les comités départementaux devront assurer l'assistance des Clubs pour voter (permanence au Comité par ex).

Un commissaire de justice (huissier) sera présent pour veiller à la régularité du processus électoral.

C. Commission des Nationaux (L.VAISSIERE)

La campagne d'inscription 2024 s'est bien déroulée environ 300 concours enregistrés.

- Concours de La Marseillaise : faute de s'être inscrit, il ne figure donc pas au calendrier des concours Nationaux 2024.
Des discussions seront initiées avec le Journal *La Marseillaise* afin de signer une convention particulière applicable aux concours privés.
- Concours du PROVENCAL (13) : En attente de la décision du maintien du club de l'ASPTT
- Concours de LARAGNE (05) : avis défavorable du CR PACA confirmé par la Commission des Concours Nationaux.
Lors de ce concours, le Jury a disqualifié des équipes mais des incidents graves se sont déroulés sur ce concours et aucun témoignage ne nous est parvenu.

Un engagement de poursuites sera effectué à l'adresse du PDT du jury, de l'arbitre principal et du Président du club. L'instruction suite à l'EP et la commission fédérale de discipline feront ce qu'elles ont à faire comme pour chaque affaire.

60 concours ont décidé de faire les inscriptions en ligne. Des visios seront mises en place avec les organisateurs.

D. CNC (L.VAISSIERE)

Les grandes finales se sont bien déroulées avec un très bon accueil des organisateurs à Fenouillet et Saint Yrieix.

CNC de Jeu Provençal : victoire du club de Briançon (05)

CNC Vétérans : doublé du club de Laudun (30)

CNC jeunes : pour la 1ère année ce CNC a été séparé en 3 catégories (Benjamins-Minimes/Cadets/Juniors) avec les victoires respectives de Fuveau (13), Rumilly (74) et Nogent sur Marne (94)

Très bon travail de la DTN pour l'organisation de ce CNC jeunes avec des timings bien respectés.

Reste les finales le CNC open et féminin à Montluçon.

CDC Féminin : à la suite de la décision prise lors du dernier congrès et après une année de transition, le CNC Féminin sera calé sur le même règlement et composition d'équipe que le CNC OPEN. (6 joueuses) Au niveau des ententes : pas de changements, elles sont autorisées au niveau départemental seulement et dans la limite de 3 clubs .

E. Classification (L.VAISSIERE)

La nouvelle classification va entrer à plein régime suite aux décisions de l'an passé.

Après enregistrement des résultats 2023 dans GESLICO, la commission classification a mis en application la réforme mise en place décidée fin 2022. Pour mémoire les Elites / Honneurs doivent représenter plus de 25 % des résultats enregistrés.

Par conséquent les CD dans cette situation et avec une longue tradition de concours promotions, soit la majeure partie de la région Ile de France et le CD 06, devront augmenter le % de base de joueurs passant Honneur en 2024.

F. Coupe de France (L.VAISSIERE)

Pétanque :

La finale se tiendra à BEAUVAIS (CD 60) à l'ELISPACE.

Une conférence de presse se tiendra le 6 novembre prochain.

Jeu Provençal

Suite au désistement de Bellerive pour cause de travaux non terminés, la phase finale se tiendra à Marmande (CD47) du 1^{er} (accueil des équipes) au 3 décembre 2023.

Invités de la commission Nationale du JP : C. MARTELLO et P. FARA

M. BONZI a été désigné pour assurer les commentaires à la WEB TV.

G. Jeu Provençal (P.GRIGNON)

Après modification du budget précédemment présenté et non conforme avec la décision du CODIR de partir sur une enveloppe de 10 000 euros. Le nouveau Budget de 10 240.00€ est validé (hors international).

La commission a bien précisé qu'elle ne cautionne pas la pétition et qu'elle ne remettait pas en cause les parties au temps lors des compétitions par club seulement.

Compte tenu de ces éléments et du courrier reçu le Président adressera une réponse aux auteurs de la pétition.

Validation des joueurs du club France JP 2024 :

Aucun joueur condamné par une commission de discipline même avec du sursis ne peut être positionné sur la liste d'un collectif.

Le collectif est établi pour 2024 sur la base des critères présentés. Ces critères et la composition du collectif seront à revoir fin 2024, début 2025 suite aux élections fédérales.

Temps de jeu :

Patrick Grignon en sa qualité de responsable de la commission JP indique qu'après consultation de ladite commission et après un avis majoritairement favorable, la commission propose au CODIR d'accepter de diminuer le temps de Jeu de 1 mn 30 à 1 mn 15 pour jouer une boule.

On passe de 1 minute 30 à 1 minute 15.

Cette décision sera applicable à titre expérimental à compter du 01 janvier 2024 à toutes les compétitions. La commission sera chargée de recueillir l'ensemble des éléments qui permettra au CODIR de se prononcer sur la poursuite ou pas de cette disposition.

Au vu de ce retour, avis favorable du comité directeur.

H. Commission arbitrage (P.GRIGNON)

1) ARBITRE OBLIGATOIRE POUR TOUT ORGANISATEUR DE CONCOURS NATIONAL

Cette mesure sera mise en place en 2025

2) ADOPTION DE LA MISE A JOUR DE LA NOUVELLE GRILLE DES INDEMNITÉS ARBITRALES 2024 : ANNEXE

3) PROPOSITION DE MESURES POUR RECRUTER DES ARBITRES :

Nous sommes conscients que les problématiques sont différentes selon les secteurs géographiques en France. C'est pourquoi, nous proposons plusieurs mesures à voter pour mise en place N+2, soit au 01.01.2026 :

- Mise en ligne du Tronc Commun :

Dans le cadre de la filière arbitrage, proposition de mise en place du tronc commun sous forme de MOOC ou d'Openclassrooms (cours en ligne avec certification finale) qui serait sur le portail du site fédéral.

Il est discuté le fait de payer 60€ la formation alors que les formateurs sont actuellement bénévoles.

Une réunion de travail sera mise en place afin de remettre à plat la formation, le but étant que ce tronc commun ne soit plus un frein constaté aux demandes de candidatures à l'examen d'arbitre départemental.

- Un nombre d'arbitres selon un nombre de compétitions au niveau départemental:

Proposition d'une obligation de 1 arbitre pour 15 compétitions au sein d'un département sur une année. Par exemple, 300 compétitions = 20 arbitres.

Réponse du Comité Directeur : NON

- Mesures concernant un quota d'arbitres en fonction du nombre d'équipes inscrites en championnat des clubs : (catégorie Open)

0 arbitre = 2 équipes maxi inscrites en CDC

1 arbitre obligatoire pour au moins 3 équipes inscrites en CDC.

1 arbitre obligatoire pour au moins 2 équipes inscrites en CRC.

1 arbitre obligatoire pour 1 équipe inscrite en CNC.

*Réponse du Comité Directeur : FAVORABLE à l'esprit de la proposition mais il est souhaité d'étendre ce projet à toutes les compétitions qui entrent dans le cadre de notre délégation de service public, qui amènent à un titre : Championnats, Coupe de France, etc... En attente de nouvelles propositions.
Un questionnaire sur ce sujet sera réalisé.*

4. PROJET D'ACTIONS POUR LUTTER CONTRE LA VIOLENCE ENVERS LES ARBITRES

Face au constat d'une recrudescence d'incivilités, de violence et toutes les formes de discrimination envers nos arbitres, Patrick GRIGNON souhaite œuvrer pour stopper cette «hémorragie».

Il a fait appel dernièrement à tous les responsables arbitres de notre Fédération, ainsi que les arbitres eux-mêmes, pour lui transmettre leurs témoignages des diverses expériences subies lors de ces dernières années.

Il est envisagé des actions médiatiques (clip, WEB TV, journée de sensibilisation...) relatives à tous ces abus, et ceci, pour une prise de conscience générale et surtout dans un cadre de prévention pour la suite.

5. PROJET DE SÉMINAIRE DES ARBITRES NATIONAUX AU CHAMPIONNAT DU MONDE A DIJON

Le séminaire se tiendrait les 3 et 4 décembre 2024, juste avant les championnats du Monde à Dijon. Tous les arbitres nationaux, européens et internationaux pourront y participer.

Réponse du Comité Directeur : favorable

I. Commission de discipline (M.POGGI)

Commission Fédérale de discipline (dossiers traités)

- Provençal : comportement indélicat suite à l'arrêt de la finale

Il sera fait application de l'article 20 : « *Les équipes en compétition qui refuseraient de jouer une partie, la disputeraient de façon irrégulière ou fantaisiste, conserveraient les indemnités qu'elles auraient perçues dans les parties précédentes, mais ne pourraient en aucun cas se voir attribuer celles prévues pour les parties à venir, cela sans préjuger des sanctions que la Commission de Discipline pourrait être appelée à prendre à leur encontre* ».

Les indemnités seront donc versées jusqu'aux ½ finales.

- CHF NEVERS : menaces joueur
- National Mulhouse : insultes envers arbitres
- National Puy en Velay : menaces verbales
- National Valréas : Comportement indélicat

- Commission Nationale de discipline : (dossiers à traiter)

- Appel M. CHAUVIN (Fédérale)
- Appel M. ISEUX (Région PAYS de la LOIRE)
- Appel M. FAURE-VINCENT (Région PACA)

- Remise de peine : Joseph DUBOIS : Remise de peine impossible au regard des faits commis
- Commission Ethique : passage d'un salarié pour propos sur Messenger
- Modifications des textes pour 2024 : Validées par le Comité Directeur

- possibilité de sanctions automatiques en cas d'absence aux CHF (plus de passage en discipline)
- suppression de la possibilité pour un jury de suspendre 30 jours.
- Suspension automatique dans les catégories 5, 6

- 4) Concours en Gironde qui a dégénéré avec de nombreuses distributions d'alcool dès le matin. Des faits graves se sont déroulés. L'arbitre a essuyé des menaces de mort. Un courrier sera envoyé au PDT du CD pour imposer des engagements de poursuites contre les joueurs et le PDT du club. La FFPJP appréciera de la suite à donner en fonction des démarches qui auront été effectuées.

J. Handicap (E.DORIZON)

Demande à Didier Schmitt si possibilité de mettre une case dans GESLICO à rajouter pour signaler qu'une personne est en situation de handicap.

Facture FFSA : refus de payer pour l'instant

CHF FFSA présence de la DTN incertaine l'année prochaine .

Si validation du budget Handi, reprise des discussions avec la FFSA du projet de *groupe France FFSA/FFPJP*

K. Championnats de France (C.VEROLA)

Les souhaits de demandes d'équipes ont été envoyés. A ce jour 22 CD n'ont pas répondu

Quotas Jeunes : on reste bien à 64 équipes par catégories, en attente de la répartition

CHF TIR JEUNES 2024 : JUNIORS garçons et 1 autre pour les féminines (séparés)

CHF 2025 disponibles : Doublette Féminin/Individuel masculins, Promotion/Tir/ Vétérans, Doublette JP et Jeunes

L. Médical (JP.IANNARELLI)

1) BILAN DE LA SURVEILLANCE MEDICALE REGLEMENTAIRE 2023 (SMR)

Année 2023 (Inscrits du 1er novembre 2022 au 31 octobre 2023)

Nombre d'inscrits sur liste ministérielle 64

Nombre d'inscrits ayant satisfait à l'ensemble du bilan réglementaire 45

Nombre d'inscrits n'ayant satisfait qu'à une partie du bilan réglementaire 0

Nombre d'inscrits n'ayant satisfait à aucune partie du bilan réglementaire 19

*Taux de suivi complet 70,3% et absence de suivi 29,7%

- Contenu de la SMR :

Examen médical : Interrogatoire exhaustif médical et traumatique ; Examen clinique cardiovasculaire, ORL, Acuité Visuelle, Appareil locomoteur, Digestif, Neurologique ; Mesures anthropométriques

Électrocardiogramme annuel pour les plus de 35 ans, un ECG de référence pour les moins de 35 ans.

Dépistage d'un déséquilibre alimentaire par auto-questionnaire si IMC > 30 et suivi diététique si anomalie détectée.

Bilan psychologique : dépistage syndrome dépressif et trouble anxieux par auto-questionnaire et suivi psychologique si anomalie détectée

Dépistage du surentrainement par auto-questionnaire validé.

- Anomalies détectées dans le cadre de la SMR :

Est considéré comme anomalie, toute pathologie confirmée ayant nécessité un bilan complémentaire et/ou une prise en charge thérapeutique et/ou une contre-indication temporaire ou définitive à la pratique sportive.

Sont exclues : les variations et les modifications non significatives ou « physiologiques » des paramètres cliniques, biologiques ou autres ; les pathologies survenues ou détectées préalablement à la réalisation des examens de la SMR.

Bilan par appareil :

Appareil cardiovasculaire : HTA déséquilibrée : 1 détectée, adaptation thérapeutique réalisée.

Appareil Respiratoire : 2 Asthmes équilibrés sous traitement de fond

Pathologies Métaboliques et obésité :

- Diabète non insulino- dépendant équilibré : 1

-Hyperthyroïdie équilibrée : 1

- Obésité modérée : 2 avec prise en charge diététique

- Obésité sévère : 1 avec prise en charge diététique

Appareil locomoteur :- Pathologies articulaires : 1 lombalgie commune, 1 tendinopathie

Appareil digestif : Appareil digestif : 1 maladie de Crohn suivie et équilibrée

Bilan psychologique : 0 anomalie non connue détectée, poursuite de 2 suivis de troubles anxieux

Bilan ORL : Nombre et type de pathologies détectées : 0

Bilan ophtalmologique : Nombre et type de pathologies détectées : 0

Nombre d'état de surentrainement détecté : Aucun

- Contre-indications prononcées dans le cadre de la SMR

Il est rappelé que la non-réalisation de la SMR peut conduire à une sanction administrative ou disciplinaire fédérale. Cette absence s'apparente à « une contre-indication administrative », terme impropre qui doit être distingué d'une véritable contre-indication médicale prononcée à la découverte d'une pathologie. Anomalie Nombre de cas ayant donné lieu à une contre-indication temporaire. Nombre de cas ayant donné lieu à une contre-indication définitive

Anomalie	Nombre de cas ayant donné lieu à une contre-indication temporaire	Nombre de cas ayant donné lieu à une contre-indication définitive
0	0	0

- Conclusions sur la mise en place de la SMR 2023

Le nombre de suivis est stable comparé aux années précédentes. Les suivis incomplets sont absents cette année, probablement grâce à l'allègement des obligations d'ECG ainsi qu'à un meilleur remplissage des dossiers de la part des médecins examinateurs.

Nous n'avons pas détecté de nouvelle pathologie cette année, l'ensemble des pathologies chroniques sont suivies et équilibrées.

2) COMPTE-RENDU MEDICAL DES COMPETITIONS SPORTIVES

- Championnats de France.

Cette année des antennes de secouristes étaient présentes et conformes à la législation sur tous les Interventions médicales :

85 interventions pour des pathologies traumatiques, ostéo-articulaires, cutanées, OPH, ORL, digestives, pulmonaires.

3 évacuations par les pompiers : 1 au CDF Triplette Masculin et Féminin à Perpignan pour un coup de chaleur/ 1 au CDF Triplette JP à Balma pour une poussée d'HTA avec un malaise général/ 1 au CDF Triplette Vétérans à Flamanville pour une glycémie élevée chez un diabétique insulino-dépendant

- Trophée des Pépites : Une dizaine d'intervention pour des pathologies traumatiques, cutanées et ostéoarticulaires.

- Finales des CNC : CNC Vétérans et Jeunes : 16 interventions pour malaise, HTA, tachycardie, plaies cutanées, conjonctivite, douleurs ostéoarticulaires, 2 traumatismes de la main, 1 brûlure, pathologie digestive et dentaire
- Encadrement des équipes de France : Encadrement habituel avec kinésithérapeute et médecin :

CDM Doublette, Mixte, Individuel et Triplette Masculin au Bénin du 08 au 17 septembre 2023 : 10 interventions médicales pour des pathologies digestives, dentaires, musculaires, cutanées et ORL.

CE Triplette Masculin à Albertville du 21 au 24 septembre 2023 : 7 interventions médicales pour des pathologies digestives et dentaires et traumatiques. Prise en charge et consignes aux délégations étrangères comportant des personnes souffrant de troubles digestifs d'origine alimentaire.

CE Espoirs Masculin et Féminin à Monaco du 12 au 15 octobre 2023 : 6 interventions médicales pour des pathologies digestives, cutanées, lombaires et allergiques

Bien sûr sur toutes les compétitions la prise en charge des soins de kinésithérapie (récupération et traitement des problématiques de terrain) a été assurée par Richard Vandooren un de nos 2 kinés des EDF.

3) LUTTE ET PREVENTION CONTRE L'ALCOOL ET LE DOPAGE.

- Contrôles d'alcoolémie sur les Championnats de France :

142 joueurs et joueuses contrôlés : 135 négatifs, 7 avec des taux allant de 0,03 à 0,24mg/l d'air expiré.

48 délégués contrôlés : 45 négatifs, 3 avec des taux allant de 0,03 à 0,24mg/l d'air expiré.

57 arbitres contrôlés : 52 arbitres négatifs, 5 avec des taux allant de 0,03 à 0,15mg/l d'air expiré.

Contrôles d'alcoolémie aux finales CNC Jeunes : 15 contrôles parmi les coaches tous négatifs

Contrôles d'alcoolémie au CE Triplette Masculin à Albertville : Une vingtaine de contrôles effectués parmi les joueurs et les coaches tous négatifs.

- Dopage :

Contrôle antidopage lors du CDF Triplette Masculin : 5 contrôles tous négatifs

Contrôle antidopage lors du CDF Doublette Féminin et Individuel Masculin : 6 contrôles tous négatifs

Contrôle antidopage lors du National de Cholet : 5 contrôles tous négatifs

VI. DIVERS

A. Dates

PROCHAINES REUNIONS du COMITE DIRECTEUR 2024

26 et 27 janvier : Comité Directeur
 1^{er} et 2 mars : Conseil National et Comité Directeur
 5 et 6 avril : Comité Directeur
 7 et 8 juin : Comité Directeur
 20 et 21 septembre : Conseil National et Comité Directeur
 15 et 16 novembre : Comité Directeur
 19, 20 et 21 décembre au Congrès

B. Divers

- Suppression de la notion de jean « *délavé* » dans le RAS et les autres textes : conservation des termes : *troué, clouté, bariolé et déchiré.*

Le Président de la F.F.P.J.P

Michel LE BOT

